

Avis voté en plénière du 25 mars 2015

Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes

Déclaration du groupe de l'UNSA

Les difficultés que rencontrent les jeunes en matière d'insertion sociale et professionnelle se sont approfondies avec la crise. L'avenir de notre modèle social est en danger si une partie de la jeunesse ne trouve plus sa place dans la société.

Confrontés à un taux de chômage élevé de plus de deux fois supérieur à celui de l'ensemble de la population, les jeunes sont les premières victimes des tensions du marché du travail. Leur entrée dans la vie active est souvent synonyme de précarité : stages, périodes de chômage, contrats précaires et phénomène fréquent de déclassement. À cela s'ajoutent des difficultés tant en terme de logement que de transports.

Face à ce constat alarmant, le gouvernement a décidé de réactiver le Comité interministériel de la jeunesse et d'adopter un plan national en faveur de la jeunesse. En 2014, plusieurs lois ont été adoptées en faveur des jeunes : loi sur l'encadrement des stages ou encore loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

L'avis présenté fait le constat des avancées réalisées depuis 2012 tout en soulignant la complexité à résoudre les problèmes qui touchent la jeunesse.

Les parcours d'insertion des jeunes ne sont pas linéaires et les statuts sont multiples. C'est la raison pour laquelle la participation des jeunes doit être encouragée à tous les niveaux. C'est grâce à la co-construction des politiques publiques avec les jeunes que les dispositifs qui leur sont destinés seront mieux ciblés et plus adaptés à leurs besoins. L'annonce de la mise en place d'une clause d'impact jeunesse va dans le bon sens mais elle doit se traduire dans les faits.

L'UNSA partage la préconisation qui vise à rattacher directement le Délégué interministériel à la jeunesse au Premier ministre pour une meilleure coordination des politiques en direction des jeunes et une véritable action interministérielle. C'est l'émiettement des politiques, des actions et des acteurs tant au niveau national que local qui freine la réussite de la prise en charge et de l'accompagnement vers l'insertion.

L'UNSA approuve les préconisations qui visent à simplifier les démarches et faciliter l'accès des jeunes à l'information : mise en place d'un guichet unique des aides pour les étudiants, instauration d'un module de formation sur les droits sociaux au cours de la Journée défense et citoyenneté sont autant de solutions. Pour limiter le phénomène de non-recours aux droits, l'UNSA est favorable à une simplification d'accès aux droits en proposant aux jeunes des simulateurs de droits

L'accord national interprofessionnel (ANI) que l'UNSA a soutenu, contribue à améliorer la lisibilité des dispositifs en donnant des moyens supplémentaires aux professionnels des missions locales et Pôle emploi, qui connaissent l'éventail des mesures et solutions existantes pour les jeunes.

Les missions locales jouent un rôle fondamental dans l'accompagnement des jeunes. Elles sont en charge depuis 2013 du déploiement du dispositif de Garantie jeunes impulsé au niveau européen. Pour l'UNSA, un renforcement des crédits alloués aux missions locales et une sécurisation de leur financement doivent constituer une priorité.

Enfin, pour lutter contre la paupérisation des jeunes, l'UNSA partage la préconisation du CESE qui vise à ouvrir la prime d'activité aux jeunes qui ont un contrat de travail. En effet, l'UNSA soutient la mise en place de la prime d'activité, en remplacement des dispositifs PPE et RSA activité. L'UNSA considère que la prime d'activité, s'appliquant jusqu'au plafond de ressources 1,2 SMIC, doit reposer sur des principes structurants : l'accessibilité dès 18 ans, dès le premier euro gagné. Ce dispositif doit également prendre en compte les apprentis et les étudiants qui travaillent. Cette prestation individualisée doit être versée mensuellement afin d'assurer au bénéficiaire la stabilité de ses revenus et également faire l'objet de formalités administratives allégées.

L'UNSA réaffirme que la prime d'activité doit être une prestation d'accompagnement de la personne dans son parcours professionnel, à la fois claire, simple, efficace et pérenne.

En conclusion, l'UNSA approuve les propositions du rapporteur et a voté l'avis.